

# BOUGNON INFO

Mardi : 17h00 à 18h00  
Mercredi : 9h00 à 11h00  
Jeudi : 18h00 à 19h00

Bibliothèque  
Jeudi : 16h30 à 17h45

Téléphone Mairie : 03.84.91.62.00

✉ [mairie.bougnon@wanadoo.fr](mailto:mairie.bougnon@wanadoo.fr)

MAI 2014

## LE MOT DU MAIRE

Chers administrés,

Comme je vous l'avais annoncé lors du dernier bulletin d'information, une constitution de liste ouverte vous a été proposée à travers la mise en place de deux réunions publiques.

Si l'on peut regretter un manque de participation (environ 25 personnes pour chaque réunion), les présents ont pu faire valoir leurs doléances de citoyen(ne)s, et faire acte de candidature s'ils le souhaitaient. Sans évincer qui que ce soit, nous nous sommes, au final, retrouvés avec une liste fermée, puisque seules 15 candidatures ont été déposées. Le taux de participation aux élections du 23 mars dernier a été de 74.21 % des inscrits sur la liste électorale, 73.42 % des inscrits se sont exprimés soit 279 sur 380 ; ce qui est tout à fait conforme aux statistiques nationales des communes de moins de 1000 habitants.

Sans grande surprise, l'ensemble des candidats a été élu au premier tour de scrutin; mais ce que je retiendrai, ce sont les pourcentages de chacun allant de 78 % à 93 %, plébiscitant ainsi cette équipe chargée de la gestion communale pour ces six prochaines années. Lors de la séance du 28 mars, le conseil municipal a élu le maire, ainsi que les adjoints, Gérard THOUILLEUX 1° adjoint, Karl VON FELTEN 2° adjoint et Patricia AUBRY 3° adjoint. Le 4 Avril, nous avons défini les délégations de fonctions aux adjoints, et nommé les représentants aux différents organismes, comme le SIED (Syndicat Intercommunal de l'Energie du Département de Haute Saône) pour la gestion des réseaux concédés d'électricité et télécommunication, le SICTOM (Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères) pour la collecte des OM, le Syndicat du Breuchin pour l'alimentation en eau potable de notre château d'eau, le Syndicat de Gressoux gérant un patrimoine foncier agricole et forestier, et la COFOR (association des communes forestières) qui nous accompagne dans la gestion de notre patrimoine forestier.

Nous avons également établi les différentes commissions de travail auxquelles pourront participer les conseillers municipaux, telles que : l'urbanisme, les affaires scolaires, l'environnement, la communication, les associations, cette liste n'étant pas exhaustive. Une nouvelle équipe est en place, plus conséquente, gageons que cela conforte la réflexion collective, la prise de décision réfléchie et concertée dans une ambiance aussi apaisée que les années passées.

Notre but sera, comme il l'a toujours été, de nous mettre au service de la commune, de l'intérêt collectif, qui peut parfois s'avérer éloigné de l'intérêt particulier. Nous tâcherons de gérer aux mieux le patrimoine, les budgets, nous poursuivront les projets en cours, et définiront les investissements futurs au regard des priorités sociales, environnementales et bien évidemment de nos moyens.

L'équipe intercommunale de Terres de Saône a également été instituée : conformément aux statuts, au regard du nombre d'habitants, 2 représentants pour notre commune, le maire et le 1<sup>o</sup> adjoint ont été désignés représentants communautaires.

Un président, en la personne de Jean Paul MARIOT a été élu par le conseil communautaire lors de la séance du 12 avril. Au regard du mode de gouvernance proposé (un bureau constitué de 15 vice présidents), je me suis porté candidat pour intégrer ce bureau, afin de représenter au mieux les intérêts de notre commune, mais aussi participer aux différents travaux, aux différentes réflexions, préalables à chaque décision d'importance. J'ai été élu au poste de 12<sup>o</sup> vice président en charge, avec 3 autres, des domaines scolaires, petite enfance et périscolaire.

Comme vous le savez déjà, faisant suite aux lois de décentralisation, à la réforme des collectivités territoriales, des enjeux majeurs vont se définir à cet échelon, comme :

- les prises de compétence scolaire, petite enfance et périscolaire, qui devront, dans les 3 mois à venir, être étendues à l'ensemble du territoire ou restituées aux communes
- l'exercice de la compétence voirie, avec le transfert d'une part de notre voirie communale, accompagné bien évidemment du transfert de recettes inhérent.
- la prise éventuelle de compétence en matière d'urbanisme, après l'élaboration d'un SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) à l'échelon du Pays Vesoul-Val de Saône, l'élaboration d'un PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) avec comme donnée sous-jacente le transfert des services instructeurs de l'Etat vers l'intercommunalité.
- en matière environnementale, la mise en place d'un SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif)

En sus bien entendu, des décisions issues des autres compétences obligatoires et primordiales, que sont les compétences : économique, aménagement du territoire et politique du logement.

De nouvelles modalités se mettent en place avec ces nouvelles équipes :

- en ce qui concerne la commune, des permanences seront assurées le mardi de 17h à 18h, mercredi de 11h à 12h et jeudi de 18h à 19h.
- en ce qui concerne l'intercommunalité, des commissions de travail animées par les vice-présidents seront prochainement organisées ; les conseillers municipaux, mais aussi toutes les personnes intéressées, pourront y participer, nous vous tiendrons informés.

Parallèlement à tout ceci, nous poursuivons les dossiers en cours :

- le logement de l'école, précédemment occupé par Agir Ensemble, a totalement été rénové et il est loué.



*vue de la nouvelle cuisine*

- Les dossiers "Aire de loisir du Parc" et "conduite d'eau du moulin" sont en attente de réponse concernant les subventions sollicitées et complément d'étude au regard de la défense incendie avant réalisation que nous espérons pour le début du semestre prochain.
- L'église a fait peau neuve, après la rénovation des peintures intérieures cofinancée par l'état, le diocèse et la commune, les bancs et autres mobiliers, ainsi que les portes d'entrée, ont été ravivés et réinstallés par les bénévoles de la paroisse.

Didier HUGEDET



### UNITE PASTORALE NOTRE DAME DE LA MOTTE

L'église de Bougnon est opérationnelle :

les peintures sont terminées, le nettoyage et le traitement des bancs ont été réalisés par des bénévoles ; c'est à voir l'ambiance y est toute autre !

Nous remercions la commune pour la prise en charge des travaux (peinture et autres...). Un grand merci à la population de Bougnon qui a répondu généreusement à la souscription en faveur de l'unité pastorale afin de l'aider à financer sa part des travaux.

Merci aux bénévoles qui ont assumé cette souscription.

Bilan:	Dons à Bougnon	5697,80 €
	Dons en 2012	450,00 €
	Dons en 2013	496,00 €
	Total	6643,80 €

Pierre MOREL

### NAISSANCES

- Le 8 février 2014, est née à Vesoul, Justine GRAND, Fille de Stéphane GRAND et d'Adeline ROSSI, domiciliés 18 Grand'rue.

- Le 16 mars 2014, est né à Vesoul, Enzo MULTON, Fils d'Alexandre MULTON et de Géraldine BUCHETET, domiciliés 27 bis, Grand'rue.

Tous nos vœux de bonheur et longue vie aux bébés.

## PROGRAMME DE LA CEREMONIE DU 8 MAI 1945 A AUXON

Jeudi 8 Mai 2014 à 11 heures 30

- Rassemblement devant le monument aux morts d'AUXON pour rendre un hommage aux soldats disparus.
- La section des Anciens Combattants d'AUXON-FLAGY-BOUGNON, le conseil municipal, les enfants des écoles avec leurs maîtresses ainsi que la population des trois villages, sont invités à participer à cette cérémonie.
- Le pot de l'amitié sera offert à la salle d'AUXON par la section des anciens combattants. Venez nombreux à cette cérémonie.

### REMERCIEMENTS

Pour une main tendue, pour un mot reçu, pour une fleur offerte, un geste d'amitié, les intentions témoignées lors du décès de, notre papa, beau-père et grand-père.

Bernard et M. Christine LEOUBE, Paulette son épouse, les enfants et petits enfants vous remercient du fond du cœur.

### LES ADMISSIONS EN MATERNELLE

Les admissions pour l'année scolaire 2014-2015 pour les enfants nés en 2011 auront lieu le :

**jeudi 5 juin et le vendredi 6 juin de 16h45 à 18h30 à l'école.**

Pour une admission en maternelle, en petite section, se munir :

- du livret de famille.
- du carnet de santé.
- d'un certificat d'inscription délivré par la mairie de Bougnon ou d'Auxon.

Pour une admission, vous pouvez contacter M Ristorcelli par téléphone à l'école.

### BILAN SOIREE JEUX

Le samedi 29 mars, l'Association BOUGNON ANIMATIONS LOISIRS avait organisé une soirée jeux. Ce fut un énorme succès ; 66 personnes, avant de jouer ont eu le plaisir de déguster un repas francomtois préparé par les bénévoles de l'association. Rendez-vous est déjà pris pour la prochaine soirée. Cependant, un petit bémol !!!!

Peu d'habitants de Bougnon !!!!!

Pourquoi les personnes de l'extérieur semblent-elles plus sensibles aux manifestations proposées?

Jacques ETIENNE

